



HAL
open science

Natures d'écoquartiers ; entre mise en scène d'une nature sauvage et désirs de moquette verte, colloque international

Wandrille Hucy

► **To cite this version:**

Wandrille Hucy. Natures d'écoquartiers ; entre mise en scène d'une nature sauvage et désirs de moquette verte, colloque international. Le rapport Action Nature ; De l'action sur la nature à la nature de l'action, Jun 2016, Blois, France. hal-02469875

HAL Id: hal-02469875

<https://hal.science/hal-02469875>

Submitted on 6 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Wandrille HUCY (2016), Natures d'écoquartiers ; entre mise en scène d'une nature sauvage et désirs de moquette verte, colloque international "Le rapport Action Nature ; De l'action sur la nature à la nature de l'action", l'UMR CITERES, l'IRSTEA et l'INSA Centre-Val de Loire dans le cadre du Réseau Thématique de Recherche MIDI, Blois, 28-29 juin 2016

Wandrille HUCY
Maître de Conférences en géographie
UMR IDEES
Université de Rouen Normandie

wandrille.hucy@univ-rouen.fr

Natures d'écoquartiers ; entre mise en scène d'une nature sauvage et désirs de moquette verte.

Mots clefs : natures de la ville, écoquartiers, modes d'habiter, ville durable, aménagement.

Introduction.

L'injonction internationale et de plus en plus locale (citoyenne) du développement durable s'inscrit tout autant dans une démarche descendante au nom des enjeux globaux qui sont soulevés que dans une exigence de l'action à l'échelle locale dans une perspective montante. Les écoquartiers apparaissent aujourd'hui pour les gestionnaires et les "fabricants" de la ville comme un modèle, un laboratoire d'expérimentation de la ville du futur ; une ville durable (Bonnard et Matthey, 2010, Boutaud, 2009). Le plus souvent construits ex nihilo sur des terrains en friche, mais aussi de plus en plus sur des terres agricoles aux marges des agglomérations urbaines¹, il est nécessaire d'interroger comment les urbains et plus particulièrement les habitants de ces quartiers investissent ces formes de ville nouvelles (Emilianoff, 2007).

Cette communication rend état du travail de terrain d'un projet de recherche mené sur les écoquartiers en cours de construction et de peuplement dans les deux principales agglomérations de la basse vallée de Seine : Rouen et Le Havre. L'aménagement de ces écoquartiers s'inscrit plus largement dans un contexte régional de développement au sein des principales agglomérations d'importants chantier urbanistiques qui se réclament, et/ou s'inscrivent dans des dispositifs de labellisation, des écoquartiers.

¹ Sur les 39 écoquartiers labellisés de 2012 à 2015, 11 ont une implantation rurale ou périurbaine. Une proportion similaire (1/3) se retrouve parmi la centaine de projets reconnus comme engagés dans la labellisation (source DGALN/DHUP/AD4)

Cette recherche, développée par une équipe pluridisciplinaire émergente, se rassemble autour de ce questionnement: quelle ville fabrique t'on dans et par les écoquartiers ? C'est-à-dire dans quelle mesure construit on une ville aux caractéristiques véritablement nouvelles, durables. Nous nous sommes attachés, en tant que géographes, à développer la question de la conception et de l'aménagement environnemental de ces nouveaux milieux urbains (Chartolot-Valdieu & Outrequin, 2009), de leurs pratiques et de leurs représentations non seulement par les habitants de ces quartiers mais aussi par leurs promoteurs. Il s'agit donc d'interroger en quoi ces quartiers construisent une nature, une matérialité différente (quelles natures – en quoi sont elles caractéristiques, uniques et/ou en quoi sont elles contingentes) ? En quoi cela modifie t'il les rapports à la nature en ville ? Quelles conséquences sur les modes d'habiter (Hucy, 2002) et sur les conceptions du vivre en ville (Matthey, 2008) ?

Avec les mobilités et la consommation/production énergétique, la nature constitue un des éléments caractéristique sinon emblématique des écoquartiers français labellisés par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (ex Développement durable,...). Ces caractéristiques s'inscrivent dans le prolongement de l'inflexion "durable" ou "verte" des dispositifs de planification territoriale et de réglementation thermique (logements notamment) à partir des années 2000. A contrario des écoquartiers pionniers des pays anglo-saxons et scandinaves, les projets français s'inscrivent dans un processus de planification urbaine qui permet d'intégrer progressivement les préceptes de la ville durable dans les modes de productions usuels de la ville. Plutôt que de répondre à une trajectoire bottom up, il s'agit de s'attacher à poursuivre un modèle de quartier durable type (Souami, 2009) comme le souligne le principe du concours et de ses critères imposés par le ministère pour la labellisation. Ce sont donc des projets imposés qui doivent d'autant plus nous interroger sur la capacité des habitants (d'aucun parlent d'usagers ; Renauld, 2014) à faire leur ces quartiers et, plus particulièrement, à s'inscrire dans la perspective du développement durable (un questionnement d'autant plus aigu auprès des habitants qui "subissent" leur localisation et le quartier au travers de leur affectation dans les parcs de logements sociaux).

Interroger les pratiques et les représentations des caractéristiques présentées comme phare de ces écoquartiers (mobilité, énergie nature), c'est interroger les fondements même des pratiques et de la représentation de la durabilité urbaine non seulement dans la perspective idéologique mise en avant par les promoteurs institutionnels mais aussi, plus particulièrement en ce qui concerne la nature, dans une dimension complexe et géosystémique qui renvoie aux enjeux environnementaux locaux et globaux du développement durable.

La nature est au cœur du discours porté autour du label d'écoquartier. Dans la charte des écoquartiers elle est intégrée à la thématique de la "transition écologique : les ÉcoQuartiers s'articulent autour des notions de la densité, de la nature en ville, de l'anticipation et de l'adaptation au changement climatique, et visent à les mettre en œuvre harmonieusement." (site : terrotoires.gouv.fr). Il est précisé : " Le Protocole de Nagoya engage la France dans un Plan Biodiversité 2010-2020 avec un point d'étape en 2015 : promouvoir la biodiversité implique de travailler sur une ville plus dense, plus verte, plus désirable au profit des espaces naturels." "Vert", "désirable", "biodiversité", il ne manque que les "services écosystémiques" à cette revue lexicale d'une nature sans nature, une nature au service des hommes et de leur économie/écologie dont les conceptions semblent peu éloignées des conceptions hygiénistes héritées du XIX^e siècle. Un discours qui peut singulièrement faire penser à une simple opération de *greenwashing* des ressources urbaines et de leur transformation/consommation. Moins que la nature en elle-même (la nature des biologistes), même si elle est un référentiel, ce sont donc ses représentations ainsi que ses pratiques qui

informent de la réalité et des enjeux des modes d'habiter, de l'urbanité et, in fine, de la durabilité de ces nouveaux quartiers.

Si certains pointent les risques de "standing écologique" (Emelianoff et Theys, 2001) il convient d'interroger dans quelle mesure, les écoquartiers sont encore seulement des "laboratoires de la ville durable" ou, plus largement, les marques d'une nouvelle urbanisation (Bonnard et Matthey, 2010).

Nos objectifs généraux, au travers de ce projet de recherche, s'inscrivent d'une part dans une logique d'état des lieux critique (Hucy, 2002) notamment pour une mise en perspective des aménagements et des modes d'habiter dans ces quartiers avec le reste des espaces urbains : Ces écoquartiers ne sont ils pas que des îlots de durabilité? Quelles sont leurs porosités avec le reste de la ville ?

Du fait de l'état d'avancement actuel des travaux de terrain, ce papier ne rend compte que de la partie descriptive critique initiale du projet, c'est-à-dire l'analyse des paysages générés par les aménagements collectifs et les pratiques individuelles.

I. Cadre théorique de référence.

Il s'agit ici de préciser le cadre notionnel qui fonde notre démarche pour assoir la définition de la nature et inscrire les pratiques et les représentations habitantes.

1.1. Définir les natures en ville.

L'urbanisation massive et la concentration des hommes sur des espaces dont la biodiversité est en apparence (ou en représentation) appauvrie a pour effet d'approfondir la coupure homme-nature car, notamment en ville, l'expérience de la nature s'éteint (Arnould, 2011). On relève ainsi que les campagnes actuelles de communication portant sur l'environnement ont pour objectif de "développer l'appréciation de la nature, améliorer la protection des espèces autochtones et stimuler efficacement la biodiversité qui bénéficie déjà d'un large soutien dans l'opinion publique". Au delà de cette sensibilisation aux qualités d'une nature qui renvoie au sauvage (la biodiversité) c'est davantage la matérialité des milieux urbains, la matière de la ville que nous envisageons comme nature, c'est-à-dire, la nature comme "tout ce qui, dans notre environnement, nous résiste, nous surprend et nous échappe, nous inquiète ou nous enchante, toutes les déterminations causales que nous pouvons étudier, sur lesquelles nous pouvons agir mais que nous ne pouvons pas supprimer." (Drouin, 1997)

Cette (non)définition inscrit la nature hors de la sphère anthropique mais ne cessant d'interagir avec elle. Cela permet d'inscrire la nature dans une perspective qui n'est ni fonctionnelle, ni symbolique et, donc, d'envisager les éléments de nature comme des composants de la ville. Ceux ci recouvrent de nombreuses formes et de nombreux aspects dans les milieux urbains et c'est dans leurs interactions avec la sphère anthropique et plus particulièrement avec les habitants de la ville qu'ils nous intéressent.

Paradoxalement la distinction entre la nature et l'artifice est indécidable. À L'artificialisation de la nature répond la naturalisation des artifices, c'est-à-dire des matériaux synthétiques. De ce fait, la presque totalité de la matérialité de la ville peut être comprise comme nature. Dans ces natures qui hybrident le synthétique que le "sauvage" on peut distinguer différents degrés d'intersection afin d'être en mesure de caractériser les pratiques et représentations de la nature relevées.

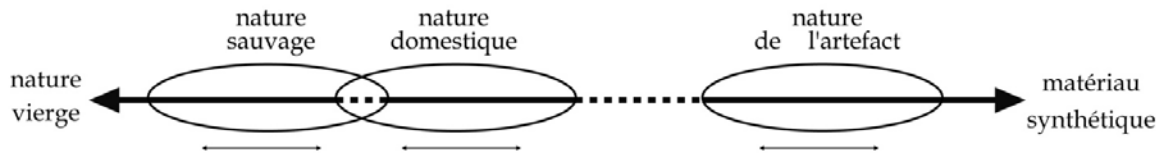


figure n°1. Les différentes catégories de natures dans la ville.

Nous pouvons ainsi distinguer 3 catégories opératoires de nature en ville (Hucy, 2014).

La "nature sauvage" est une nature exempte de toute influence humaine. Certes, dans un milieu où l'homme domine jusqu'à la forme et la structure de l'environnement, on pourrait considérer cette catégorie comme absente. Le caractère sauvage est conditionné non pas par une virginité au sens propre, mais plutôt par le fait que ni l'existence ni la localisation de ces objets ou phénomènes naturels ne sont subordonnés à un vouloir ou à une activité volontaire humaine. Les éléments pouvant répondre à ces conditions dans l'espace urbain sont en fait plus nombreux qu'on peut l'imaginer au premier abord. On peut citer, par exemple, le site (lignes de talweg, pentes, nature du sous-sol...), les phénomènes météorologiques ou les espèces végétales et animales endogènes et/ou adventices.

La "nature domestique" rassemble des éléments qui sont soumis à l'usage et au vouloir de la population humaine à travers l'entretien, le choix ou la sélection des espèces et des individus. Cela ne fait pas obstacle à la conservation d'une certaine autonomie et de caractéristiques innées qui leur sont propres. Il est possible de comprendre cette catégorie comme celle de la nature asservie, au service de l'homme. On a donc un processus de prise de contrôle accompagné, normalement en retour, d'une amélioration qualitative soit des conditions directes de l'environnement humain, soit des conditions des rapports au milieu. Les exemples les plus évidents en sont les animaux domestiques et les végétaux d'ornement ou d'agrément.

Enfin, la "nature de l'artefact" est une catégorie de nature plus spécifique à l'espace urbain. Ce sont des phénomènes ou des objets qui ne peuvent exister qu'en raison de l'association entre éléments naturels et éléments synthétiques. Ils sont naturels en ce qu'ils échappent en partie à l'action ou au vouloir de l'homme. Mais leur existence est le produit d'une réaction d'un phénomène ou d'un élément naturel banal à l'intrusion de l'artificialité. Ce sont, par exemple, les infestations chroniques de parasites qui affectent les constructions, qu'elles soient d'origine animale (cafards, rats, termites...) ou végétale (moisissures...). Il faut bien comprendre cette nature de l'artefact comme un élément naturel qui a besoin de l'artificialité pour exister ou se développer, mais qui, à la différence de la nature domestique, échappe à tout moment de son histoire à une quelconque intervention humaine directe.

Cette catégorisation des natures en ville nous donne d'une part les moyens d'une grille d'analyse des formes de natures observables dans les écoquartiers étudiés en vue d'évaluer leur anthropisation et, d'autre part, de les confronter à leurs pratiques et leurs représentations dans cadre des recommandations en matière d'aménagement d'écoquartiers en perspective d'une durabilité.

1.2. Les modes d'habiter les milieux géographiques urbains.

Le concept de modes d'habiter permet de placer notre analyse à l'intersection des pratiques et des représentations des habitants (habitants pris au sens large : depuis le passant jusqu'au promoteur en passant par le résident du quartier étudié) avec le substrat naturel dans lequel elles s'inscrivent dans un complexe éco- ou plutôt anthropo-systémique (Lévêque et al., 2003).

Développée par N. Mathieu (Mathieu, 1996), ce concept à l'essai (Mathieu, 2014) articule l'espace de vie, la mobilité, le sens (subjectivité et symbolique) des lieux et les relations sociales s'attache à reconsidérer le paradigme fondateur de la géographie : l'analyse des interactions sociétés/nature au prisme des milieux géographiques tels que développés par P. Pinchemel (Pinchemel et Pinchemel, 1997). Au travers des pratiques et des représentations des habitants et plus largement des acteurs des milieux géographiques, il s'agit d'analyser les processus d'anthropisation des milieux naturels et de naturalisation des artefacts et actions anthropiques dans ce qu'ils sont, mais aussi dans leurs interactions, en système. C'est cette systémique qui fonde les modes d'habiter.

Le mode d'habiter est ainsi un concept qui permet au géographe de saisir à la fois les rapports homme/nature (sociétés / milieux), l'habitus des individus, leur relation avec leur territoire ainsi que les comportements des groupes sociaux : "c'est autour de leurs rapports aux milieux et aux ressources que les différents habitants construisent leurs rapports sociaux sur un territoire" (Mathieu, 2010). Ainsi l'habitant se retrouve au centre de la conceptualisation, ce qui fait du mode d'habiter, un outil d'analyse et de dialogue riche et ancré dans la matérialité, objectivée, des milieux. Ce concept permet de contribuer à une prise de conscience par les habitants des enjeux qui les entourent, qu'ils soient d'ordre sociaux, politiques, économiques ou environnementaux. En outre, il permet d'interroger chaque individu en prenant en compte sa géographicit   propre, sa relation    la naturalit   et    la spatialit   des lieux et milieux. Circuler, travailler, demeurer, vivre ensemble/cohabiter sont quatre dimensions issues de ce centrage sur l'habitant qui mettent en lumi  re sa relation aux lieux.

Les modes d'habiter permettent donc de mettre en   vidence la diversit   des relations entretenues par chaque individu avec ses milieux de vie, son contrat g  ographique (Ferrier, 1998). Ce concept met en syst  me la diversit   complexe des repr  sentations des habitants, et peut ainsi   clairer le questionnement de la durabilit   des milieux g  ographiques par une r  inscription de l'homme dans son environnement mat  riel et id  el (Godelier, 1984).

II. Terrains d'  tudes ; des   coquartiers en devenir.

Ce projet de recherche, qui a b  n  fici   d'un financement par le conseil r  gional de l'ancienne Haute-Normandie, a   t   men   dans les deux principales agglom  rations de la basse vall  e de Seine dans des projets   mergents qui font figure d'exp  riences pilotes dans le contexte d'une renouveau urbanistique notable de ces deux m  tropolles. Il s'agit de projets dipl  m  s par le minist  re de l'environnement comme "Engag  s dans la labellisation   coquartier" en 2014. Il s'agit d'une   tape interm  diaire avant labellisation compl  te (sur les 98 quartiers relevant de cette premi  re   tape, quatre ont pu b  n  fici  r de la labellisation compl  te en 2015). En effet, le label est d  cern      un projet livr  , "fini", c'est-  -dire une op  ration d  j "vivante", au regard d'une expertise de ses r  sultats. Or, si les premiers logements ont   t   livr  s en pour l'  coquartier du Havre en juin 2011 et en octobre 2014    Rouen, la fin de l'op  ration d'am  nagement est programm  e pour 2021 pour le premier et n'est pas donn  e pour le deuxi  me. Le label constitue une garantie de l'Etat que les r  ponses apport  es aux 20

engagements de la charte de développement durable des écoquartiers, le niveau d'ambition et les résultats attendus sont à la hauteur des enjeux.

Les quartiers que nous avons retenus pour notre étude se construisent sur des terrains initialement non "habités" néanmoins il offre chacun une situation très différente dans leurs espaces urbains respectifs qui amènent aussi à questionner leur urbanité et leur insertion dans le tissu existant.

2.1. Une friche péricentrale ; l'écoquartier Luciline à Rouen.

Le site du quartier correspond à une ancienne zone d'entrepôts et d'activités de transformation du port de Rouen. Si la partie sud a peu à peu été abandonnée au cours des 15 dernières années pour constituer une friche urbaine, la partie nord en est toujours densément occupée par des zones marchandes florissantes (concessionnaires automobiles). Ce quartier est en fait situé en proue d'un mouvement de reconquête par la ville de la zone portuaire dont les activités majeures ont peu à peu été concentrée plus en aval, à proximité des zones industrielles et des silos qui jalonnent la partie ouest du méandre. Dans un territoire en pleine restructuration et reconquête par de grands aménagements (nouvelle préfecture, centre commercial type *mall* dans les anciens entrepôts de la douane, palais omnisport, etc.) ce quartier bénéficie d'une localisation préférentielle à proximité du centre historique et sur le front de Seine.

De construction très récente, l'écoquartier Luciline commence à peine à être habité. Les premiers habitants se sont installés il y a un an et pour l'heure seuls les quatre immeubles du premier îlot (figure n°2 – îlot A) ont été livrés – 86 logements (à terme, ce sont 13 îlots qui seront concernés, sur 9 hectare pour un total de 1000 logements). Encore très largement en chantier le quartier est peu accessible et la plupart des îlots à bâtir n'ont pas encore tous été libérés de leurs anciennes constructions (hangars commerciaux et industriels).

Les écoulements de surface de la rivière Luciline et leurs aménagements ont aussi été mis en eau à l'automne 2014 (figure n°3). La trame bleue est donc d'ores et déjà en place même si elle se réduit parfois à un fin canal traversant les zones de chantier.



Figure n°2. Affichage plan promotionnel du quartier Luciline (photographie auteur W Hucy, 2016)



figure n°3. Réhabilitation des écoulements de surface de la Luciline (photographie auteur W Hucy, 2016)

Au-delà de son site propre, cet écoquartier doit servir de point d'appui à l'aménagement d'une trame verte au cœur des friches portuaires, parallèlement au *waterfront* de la Seine dont il est séparé par une "autoroute urbaine". Le boulevard, bordé d'alignement de platanes entre le quartier et les quais, est une quatre voies à sens unique (ouest/est) qui constitue l'entrée de ville ouest de la ville (même si le site est à 1300 mètres du cœur historique). On trouve la réciproque au nord du quartier qui est délimité par un axe routier à quatre voies en sens unique (est/ouest) constituant la sortie de ville.

Avec un profil urbain compact et dense (logements collectifs et immeubles de bureau), le quartier est caractérisé par une forte artificialisation et minéralisation de laquelle émerge des îlots bleus ou verts ponctuant de nature les aménagements urbains.

2.2. Aux marges de l'agglomération ; le "Grand Hameau" au Havre.

Localisé au nord de l'agglomération du Havre, au-delà du quartier populaire de Bléville et à proximité de l'aéroport d'Octeville, le quartier du Grand Hameau est aux marges de l'espace urbanisé. En cela on peut considérer qu'il est un des avatars contemporain de l'étalement urbain aux confins de la ville et des champs dont la forme urbanistique n'est pas si éloigné que cela des zones pavillonnaires qui ont dominé jusqu'à maintenant ces nouveaux espaces urbains. Ce projet s'accompagne d'un aménagement plus global du nord l'agglomération avec la construction d'un contournement autoroutier et l'arrivée du tramway en 2012 dont le plus proche arrêt, situé à 1200 mètres à l'est de ce nouveau quartier, ne permet pas de le desservir directement.



Figure n°4. Photographie aérienne
(source : géoportail, 2012)



figure n°5. Plan masse du projet d'écoquartier
(source : <http://legrandhameau.fr/>)

Cette situation périphérique peut sembler étonnante dans un cadre institutionnel et normatif de la ville durable qui met en avant la densité et le précepte de la ville compacte. Dans sa morphologie même on retrouve cette contradiction puisque sur les 266 logements livrés, 129 sont des logements individuels. Certes, ils sont le plus souvent mitoyens mais qui, avec des jardins occupant de 25 à plus de 50% de la parcelle, conduisent à une consommation importante d'espace.

Les 28 hectares du site projeté sont tous pris sur d'anciennes terres agricoles qui ont fait l'objet d'expropriation progressive dans la perspective de l'expansion de la tache urbaine.

C'est donc un quartier qui, à l'instar du mouvement généralisé d'étalement urbain qui touche l'ensemble du territoire, grignote l'espace agricole. Usant d'un vocable plus écologiquement compatible, l'une des brochures promotionnelle le présente comme un "espace de transition entre ville nature, où la qualité des formes urbaines se marie au respect du contexte environnemental, naturel et paysager."

Pourtant, parmi les quartiers en cours de labellisation en France, cette situation n'est pas exceptionnelle. Si les 32 écoquartiers labellisés depuis la création du label en 2012 (13 en 2013, 19 en 2014) sont tous peu ou prou des quartiers intra urbains (beaucoup de friche), la vague de quartiers à labelliser de 2014 (53) concerne pour près de la moitié des espaces péri urbains ou ruraux. Le quartier du Grand Hameau se présente donc comme une ville aux champs, construite par préemption de terres agricoles pour y reconstruire une nature dans la ville (mais de quelle nature est il question à l'image du traitement des écoulements d'eau de surface : Un sauvage phantasmé (les noues qui remplacent les caniveaux) ? une nature technophile (rôle d'épurateur) ? nouvelles ressources urbaines (l'alimentation des arrosages) ? ou un décorum aseptisé (plans d'eau bétonné du "canal" qui répond aux bassins de rétention)?...)

Les deux quartiers test retenus offrent donc des morphologies et des aménagements ainsi que des situations qui nous permettent d'interroger non seulement la place de la nature dans la ville au regard des modes d'habiter et de l'aménagement urbain mais aussi le rapport ville/nature et plus largement celui de la ville à la campagne.

III. Méthodologie de terrain ; Aménagements et pratiques de la nature.

Le travail de recherche dont nous faisons état ici doit se dérouler en deux phases dont la première est en cours d'achèvement. Celle-ci a pour objectif un état des lieux critique des pratiques de la nature dans les écoquartiers au travers de l'analyse des aménagements publics et privés extérieurs. La deuxième phase visera à recueillir les représentations de la nature dans ces écoquartiers des promoteurs du quartier d'une part et d'habitants d'autre part. Il s'agira de les confronter entre elles ainsi qu'à l'état des lieux critique en vue d'analyser les modalités de leur différenciation d'avec les autres milieux urbains et de questionner l'intégration des principes et enjeux d'une durabilité dans ces écoquartiers.

Pour ce premier volet, afin de constituer un référentiel d'observables objectivés, nous avons procédé à un relevé de la concentration, de la forme, de l'état d'entretien, des fonctions et des usages des éléments de nature donnés à voir dans l'espace des écoquartiers étudiés.

Ces éléments de nature, comme le plus souvent dans les milieux urbains, sont très largement dominés par le végétal. Nous nous sommes aussi attachés, dans la mesure des observables, à la faune, aux flux d'air et surtout aux écoulements d'eaux qui font l'objet d'une attention particulière dans les écoquartiers (ne serait-ce que dans les préconisations institutionnelles) et peuvent constituer en cela un élément de distinction de ces quartiers par rapport aux tissus urbains "traditionnels" dans la perspective d'une durabilité.

Sur le terrain, nous avons donc mis en regard les aménagements environnementaux des espaces publics et des espaces ouverts privés. Les premiers sont cadrés, élaborés et entretenus par les promoteurs et la collectivité locale et, en cela, ils informent de leurs conceptions et pratiques des éléments de nature dans ces écoquartiers. Parcours par les résidents et les passants, leurs usages nous renseignent aussi sur les pratiques des habitants.

Pour autant, nous nous sommes essentiellement concentré sur les espaces privés extérieurs (jardins et balcons) pour mettre au jour ces pratiques individuelles et analyser les conceptions de la nature sous jacentes. Si les espaces extérieurs privés sont pré-aménagés par les promoteurs immobiliers (selon un cahier des charges définis par la collectivité locale instigatrice du projet), ils sont ensuite investis librement par les propriétaires et locataires (parfois aux marges du règlement de lotissement). Paradoxalement, alors que c'est souvent le cas, notamment dans les écoquartiers issus d'un processus bottom/up, aucun des deux écoquartiers étudiés ne comprend d'espace commun librement aménageable ou cultivable (type jardin collectif) par la communauté des résidents.

3.1. La caractérisation des natures dans les espaces publics ; carnet de terrain et discours publics.

L'analyse des aménagements environnementaux des espaces publics des écoquartiers étudiés informe des pratiques et conceptions de la nature. Il s'agit essentiellement de celles des collectivités locales (élus et techniciens) qui en sont les instigateurs et émettent les préceptes normatifs avec l'appui, pour ce qui est de nos cas d'études, d'une société d'économie mixte de développement et d'un cabinet d'urbanisme. Dans une deuxième mesure, il s'agit des conceptions et pratiques des promoteurs immobiliers et de leurs architectes qui ont aussi la charge de la réalisation du bâti et l'aménagement du loti selon le cahier des charges fixé.

Ces aménagements environnementaux dans les espaces publics ont fait l'objet d'une observation et d'une description de paysages dans des carnets de terrain (Hallair, 2013 ; Collignon et Retailé, 2010) sur des parcours permettant d'arpenter l'ensemble du réseau viaire automobile et piétonnier de chacun des écoquartiers avec un passage à chaque saison en semaine et en week end. Chaque parcours nécessite d'une demi-journée à une journée entière sur le terrain et permet donc d'observer aussi les pratiques des habitants aux différentes heures de la journée.

Les types de formations végétales, leur implantation, leur diversité, leur entretien et leur développement, sont systématiquement relevés. Les aménagements liés aux écoulements d'eau ont aussi fait l'objet d'une étude particulière (noues et bassins de rétentions paysagés dans le quartier du Grand Hameau et résurgence de la rivière Luciline et aménagement d'une zone humide à Rouen). Ces parcours sont aussi l'occasion d'observer la faune domestique en extérieur.

Ce travail, qui a permis une riche collecte d'informations, demande maintenant à être complété par des relevés botaniques et faunistiques afin d'en évaluer les quantités de manière fine (par exemple entre espèces endogènes et exogènes) et les qualités (qualification de la biodiversité). Par ces apports de données il sera ainsi possible d'aller au-delà d'une simple analyse paysagère qui, pour l'heure repose essentiellement sur les aspects morphologiques, topologiques et esthétiques des éléments de nature. C'est à cette condition que pourront être interrogées et expliquées en profondeur les représentations, à l'aune d'une nature objectivée et replacée dans un contexte écologique complexe.

Ce travail de terrain est complété par une revue de presse (à l'échelle locale et nationale) et une collecte des documents explicatifs, promotionnels (plaquettes, panneaux d'affichages) et institutionnels (papiers et vidéos) relatifs à ces écoquartiers pour collecter les discours des représentants des collectivités locales et des cabinets de développement en charge des projets. Cela permet de recueillir, non pas la doxa technique mais le discours public qui est porté sur les caractéristiques, l'évolution et les enjeux de ces quartiers. Dans ces matériaux

sont analysées non seulement les mentions qui sont faites de la nature et des phénomènes naturels mais aussi, plus largement, comment le projet est articulé avec un développement durable.

Le travail d'analyse porte donc sur les discours qui sont développés par les acteurs collectifs sur les places et le type de natures attendus dans ces écoquartiers et sur les éléments de natures effectivement mis en place ou laissés se développer in situ.

3.2. Pratiques habitantes et jardins privatifs.

Le deuxième volet de cette phase de description critique porte sur les rapports à la nature et aux espaces de nature au travers de l'analyse des pratiques et des aménagements développés par les habitants de ces quartiers. La quasi-totalité des logements du quartier du Grand Hameau au Havre (à l'exception de 3 immeubles) comportent des parties privatives extérieures (jardin, balcon ou terrasse). Ceux-ci sont, de plus, observables depuis l'espace public (sauf balcons des derniers étages et une petite dizaine de jardins entièrement clôtés). Ce quartier offre donc des conditions idéales pour un relevé d'information quasi exhaustif des aménagements des jardins (sur 250 logements construits et livrés à la date de nos enquêtes – dont 115 en collectif- 130 jardins ont pu être décrits), des pratiques culturelles et du relevé d'une éventuelle faune domestique. Les différents indicateurs descriptifs choisis permettent de renvoyer aux différentes catégories de nature en ville (sauvage, domestique et de l'artefact).

La situation est plus complexe dans l'éco-quartier Luciline puisqu'il est exclusivement bâti de logements collectifs, souvent de grande hauteur (jusqu'à une dizaine d'étages) avec peu de balcons ou, du fait d'une architecture en façade déstructurée, des balcons et des terrasses en retrait de façade et donc invisible depuis les espaces collectifs et publiques. Le travail d'enquête sur ces espaces privatifs devra donc se faire depuis l'intérieur des logements lors de la phase d'enquête/entretien auprès des résidents.

IV. Natures en question.

4.1. Le végétal comme forme omniprésente de la nature.

Comme précédemment souligné la présence de la nature dans ces quartiers se traduit par une place prépondérante offerte au végétal. Il en est la forme immédiate la plus reconnaissable et visible même si, comme nous avons pu aussi le souligner, le quartier Luciline présente la particularité de se structurer autour d'une remise à la surface du cours d'eau qui lui donne son nom.

Cette présence du végétal marque profondément les espaces du quartier du grand hameau où, sur les 28 hectares, 12% seront consacrés à des espaces végétalisés et 22% sont réservés à des "espaces publics paysagers". Les observables font état d'un travail d'aménagement du devant et de l'arrière de chaque maison. Les contours d'ilots sont consacrés à la circulation automobile (chaque logement individuel est d'ailleurs pourvu d'un garage et d'une place de parking) alors que le cœur offre des circulations piétonnières bordées de végétation, bétonnées ou engravillonnées. L'une des premières parcelles bâties (lots L11, L13 et L15) est, à

ce titre, exemplaire puisqu'elle est structurée autour d'une noue profonde, aujourd'hui recouverte par une végétation arbustive luxuriante, et un cheminement piétonnier sur lequel s'ouvrent les jardins (figure n°6).



Figure n°6. Noue centrale et chemin piétonnier au Grand Hameau
(photographie auteur W Hucy, 2016)

Cette omniprésence du végétal est encore plus présente dans la communication institutionnelle qui est faite pour la valorisation et la promotion de ces nouveaux quartiers. Une des fiches de présentation du quartier du Grand Hameau qui met en avant la quantité et la qualité (paysagère et fonctionnelle essentiellement) des plantations végétales est ainsi intitulée "un quartier à l'allure de grand jardin". De même on retrouve le texte suivant sur le site internet de présentation du quartier Luciline où, avant même le végétal, c'est le "vert" qui est mis en avant :

Ce quartier apportera des réponses nouvelles aux défis du réchauffement climatique. Utilisation d'énergie renouvelable, mode de transport optimisé, cadre de vie verdoyant [...] L'objectif est la mutualisation des compétences, des idées et des expériences de nouveaux aménagements pour mieux lutter contre le changement climatique. La gestion de l'eau, l'efficacité énergétique et les espaces végétalisés en milieu urbain sont trois exemples d'actions partagées. (source : <http://www.rouen-seine.fr/luciline>)

4.2. Espaces publics et mise en scène d'une "nature sauvage" :

Ce végétal omniprésent dans l'espace public, en dépit de discours qui le portent en étendard d'une manière parfois trop voyante (dans la vidéo disponible en ligne sur le site de la mairie suite à l'inauguration de deux rues du quartier (07/2015), dont chaque plan semble être pris depuis derrière une plante, le maire du Havre déclare que : "ce quartier offre la possibilité de vivre en ville et en même temps dans un quartier un peu plus vert".), fait aussi l'objet d'un traitement qualitatif particulier.

On observe ainsi une démultiplication des espèces plantées à la fois dans leur diversité mais aussi dans l'exploitation de la moindre parcelle de sol allant même jusqu'à la pose de pavés non jointifs pour permettre l'ensemencement des bandes de terre laissées libres (figure n°7). De même, au pied des arbres en bordure de route et servant à délimiter les emplacements de

stationnements, les carrés de terre laissés à l'air libre ont été semés de graines qui semblent sorties des sachets intitulé "prairie fleurie" ou "fleurs sauvages" qu'on trouve dans toutes les jardineries (figure n°8). Il en résulte un effet visuel saisissant d'hyper présence végétale. Ceci est accentué par une gestion douce (sinon une absence de contrôle – au moins dans ces premières années du quartier) qui tolère l'envahissement des surfaces goudronnées ou minéralisées par "débordement" des zones de terre ou par implantation dans les interstices. On retrouve cette logique dans les zones non fleuries où l'herbe ne fait pas l'objet d'une tonte régulière et d'une sélection drastique puisque ces herbages abritent aussi des espèces adventices voire des espèces qui semblent moins endogènes ; types plantes de rocailles.



Figure n°7. Pavement en amont de la noue centrale
(photographie auteur W Hucy, 2016)



Figure n°8. Prairie fleurie au pied des arbres
d'alignement. (photographie auteur W Hucy, 2016)

Quartier du Grand Hameau

Dans le quartier du Grand Hameau, la noue centrale (figure n°6) est particulièrement emblématique de ces aménagements et de ces pratiques. On y retrouve aussi une forte densité de fleurs. Le contraste est d'autant plus saisissant avec les champs que l'on peut apercevoir en bordure du quartier qui sont dévolus aux labours et à la monoculture. Ils donnent une impression de monotonie à la campagne face à cette nature colorée et bariolée des espaces publics paysagers du quartier. Cette diversité végétale se retrouve aussi dans cet aménagement au travers de la variation des hauteurs de plantes. Si les bords des allées sont plantés d'espèces qui n'excèdent pas les 20 centimètre on trouve aussi des plantes couvrantes au ras du sol. Plus loin, à partir d'une quarantaine de centimètre des bordures, on trouve des herbacés, des fleurs sur tige des arbustes et des arbres qui semblent plantés sans aucun ordonnancement. La prolifération est telle que le relief du fossé de la noue en vient à disparaître et ce n'est que l'émergence de quelques plantes aquatiques, type roseaux, qui viennent en signaler la présence. Diversité et abondance renvoient à un imaginaire d'une nature "cocagnesque" et à l'idée d'une biodiversité bonne pour l'environnement et les équilibres écologiques. Une étude botanique demande donc bien évidemment à compléter cette étude paysagère pour interroger cette image de biodiversité. Celle-ci donne pleinement à voir l'agencement d'un végétal aux allures incontrôlées qui donne à penser à une autonomie sinon une absence de main mise humaine. Nous sommes ainsi pleinement dans la mise en scène d'une "nature sauvage".

4.3. Espaces publics et mise en scène du contrôle de la nature :

Face à cette explosion de nature végétale, d'autres objets de nature font l'objet de pratiques bien différentes. C'est notamment le cas de l'eau qui, si elle est au cœur du projet et de l'identification du projet Luciline, est aussi présente dans le quartier du grand hameau. Situé sur un plateau de type karstique (plateau crayeux du pays de Caux), ce site n'a aucun écoulement de surface. Néanmoins les sols argileux résultants de la dissolution des calcaires imperméabilisent ces surfaces et en cas de pluie violente les vallons secs peuvent se transformer en cours d'eau ou plutôt en torrent de boue. C'est notamment le cas à la limite nord du quartier, sur le tracé de la route de contournement. De fait, des aménagements ont été prévus en conséquence avec de vastes bassins de rétention bénéficiant de traitement pour le moins contrastés. Au nord-ouest le bassin est entièrement bétonné, de forme rectangulaire il a été rebaptisé canal (figure n°9). Une dénomination auquel son traitement esthétique renvoie parfaitement tant l'eau y semble maîtrisée, contrôlée, endiguée (au détail près qu'il n'y a pas de courant...). Au nord-est, deux profonds bassins de rétentions (dont la forme et la taille tendent à laisser penser qu'ils sont davantage fonctionnels) ont été paysagés de manière à ressembler à une zone humide. Une passerelle surplombante a même été construite pour en observer le fond en période d'étiage et un panneau publicitaire érigé en son bord en vante le cadre naturel voire la possibilité d'observer à l'affût, la faune qui viendrait s'y installer (figure n°10). Contrôle assumé sans fonctionnalité évidente et camouflage des aménagements les plus imposants et renvoyant à des risques naturels ; nous sommes ici face à des traitements hybrides de la nature à l'aune des interrogations que nous avons posées à l'issue de la présentation de ce quartier.



Figure n°9. Le "canal" - quartier du Grand Hameau
(photographie auteur W Hucy, 2016)



Figure n°10. Affiche (4x3m) présentant
les bassins de rétention-quartier du Grand Hameau
(photographie auteur W Hucy, 2016)

A l'inverse, la noue centrale du quartier est un dispositif artificiel construit de toute pièce. Les images satellites prise au cours de la phase de terrassement du quartier montrent son creusement. Elle a la particularité d'être fermée en amont par une maison et, en aval de ne disposer d'aucun écoulement de franchissement de la route qui la ferme. Si on peut douter de son efficacité, cet aménagement fait pourtant partie des aménagements écosystémiques phares qui sont placés au cœur du projet de l'écoquartier :

Les rues seront également bordées de noues paysagères. Pour le moment, ce sont de grands fossés, mais bientôt des plantes épuratrices et aquatiques formeront une jolie barrière. Ces noues, justement, ont été creusées pour gérer le ruissellement des eaux de pluie venant des toitures et des voies. (Annabelle Reus-

Steiner, chargée d'opérations à la SHEMA (Société hérouvillaise d'économie mixte pour l'aménagement). In Paris Normandie 30/11/2011)

A moins qu'il ne s'agisse donc de bassin de rétention érigés en noue, on se trouve ici à nouveau face à un artefact dont l'objectif, moins que de s'inscrire dans les dynamiques écosystémiques ou hydrologiques locales semble plutôt avoir vocation à participer de la gestion du risque d'inondation.

Dans le quartier Luciline les données initiales sont différentes puisque l'eau participe de l'identité (sinon de l'image) de ce nouveau quartier. Baptisé du nom d'un cours d'eau qui avait son confluent avec la Seine dans son périmètre avant son enfouissement pour faciliter l'aménagement de la zone portuaire, le schéma urbanistique du quartier Lucilline est structuré dans son axe nord/sud par la remise en surface de ce cours d'eau (que l'on a tôt fait de plonger dans un conduit souterrain à la limite sud-ouest du quartier, son confluent restant dissimulé sous l'"autoroute urbaine" et les quais).



Figure n°11. Le la Luciline au cœur des chantiers
(photographie auteur W Hucy, 2016)



Figure n°12. Le "marais" terminal de la Luciline avant un nouvel enfouissement.
(photographie auteur W Hucy, 2016)

Cette "résurgence" constitue le tout premier acte d'aménagement de ce nouveau quartier (dès 2013) et les chantiers doivent aujourd'hui composer avec ce filet d'eau encastré dans la pierre de taille qui serpente du nord au sud (figure n°11). Cet écoulement s'achève au sud ouest du quartier, en bordure des premiers immeubles construits par un aménagement original. Un vaste bassin encaissé et aménagé en gradin voit passer une première fois la Lucilline en eau vive puis, la partie aval du bassin montre une eau quasi stagnante avec de nombreuses plantes aquatiques faisant penser à un marécage ou à une zone humide (emblèmes de la biodiversité) alors que les canaux d'écoulements sont caractérisés par une blancheur quasi immaculée de la pierre à peine marquée par les premières "mousses".

Là encore, nous sommes face à un dispositif témoignant d'une forte mise en scène qui compose entre artificialisation massive et discours écosystémiques (dont la Seine et ses crues sont étrangement absentes) :

La méthode de travail mise en place, associant urbanistes, élus, futurs riverains et environnementalistes, aura permis de mettre en avant le rôle clé de l'eau et la place valorisée qu'il faut lui donner.

L'eau est une source d'énergie via la géothermie [...] mais l'eau sera également présente dans l'espace public. La mise au jour du cours d'eau, la Luciline, conduira à la création d'un réseau de noues (petits fossés d'irrigation) et de canaux qui permettront la récupération des eaux de pluie issues des immeubles et des espaces publics.

Cette trame bleue sera présente sur l'ensemble du site ; les venelles et le mail seront des lieux d'agrément et de promenade pour le quartier. Ce réseau d'eau en surface sera verdoyant et permettra également de contribuer à la préservation de la biodiversité urbaine. (source : <http://www.rouen-seine.fr/luciline>)

On relèvera avec intérêt comment la trame bleue et le réseau d'eau doivent être "verdoyant", témoignant encore une fois, dans le discours, de cet indispensable verdissement qui seul pourrait signifier la nature.

Pour autant, contrairement à ce que nous avons pu montrer quant au traitement du végétal dans le quartier du Grand Hameau les aménagements de l'eau donnent à voir une nature endiguée, maîtrisée, contrôlée même si, à l'occasion, on la pare d'atours moins coercitifs laissant à penser une certaine autonomie. Les enjeux semblent ici tout autres et si l'eau vive peut rythmer ou jaloner les parcours dans le quartier, l'eau n'en demeure pas moins une contrainte (écoulement des eaux pluviales) ou un risque (inondations) avec laquelle il faut composer ou dont il faut se prémunir. De nature domestique, telle les fontaines au cœur de la ville, il n'est pas oublié qu'elle peut être nature de l'artefact et mettre en péril la qualité de vie vantée de ces écoquartiers : montrer, mais aussi contrôler pour protéger.

4.4. Espaces publics et natures sous silence.

Pour clore cette revue des pratiques et aménagement de la nature dans les espaces publics il est nécessaire de revenir sur les natures invisibles ou qui ne sont pas l'objet d'un traitement explicite : le vent, le bruit et la faune.

Dans cet ensemble, la faune constitue un cas particulier. En effet, elle est peu visible dans ces nouveaux paysages urbains : semble t'il absente à Lucilline à moins de descendre dans la zone humide, les fleurs du Grand Hameau attirent en nombre papillons et insectes et, tôt le matin ou à partir de 17h les propriétaires de chiens (essentiellement ceux vivant en logement collectif) vont promener leur animal dans les friches agraires non encore aménagées. A l'inverse on la retrouve systématiquement mise en avant dans les discours sur l'aménagement de ces deux quartiers :

Dans un écoquartier, la végétation est importante et améliore le cadre de vie de ses habitants dont l'espace privé est parfois un peu serré. « L'espace public est conçu comme un grand espace naturel sur lequel nous créons une réelle biodiversité », note la chargée d'opérations. Du coup, ce sont surtout des plantes indigènes qui pousseront au Grand-Hameau. Dans les rues, les arbres tiges ont été choisis pour étaler la floraison et attirer les insectes pollinisateurs plus longtemps ; les huppriers, eux, accueilleront les nids des oiseaux ; l'entretien des grandes herbes autour des bassins de rétention tiendra compte de la période de reproduction des insectes. (A. Reus-Steiner, chargée d'opérations à la SHEMA (Société hérouvillaise d'économie mixte pour l'aménagement). In Paris Normandie 30/11/2011)

La mise en surface de la rivière Luciline canalisée sous le quartier et la création d'une large noue centrale à la rue qui traversera le quartier permettent de favoriser le développement des flores et faunes locales. À terme, ces venelles permettront de créer des zones de sources d'alimentation pour les espèces d'oiseaux locales et de développer un milieu humide en ville. (source : <http://www.rouen-seine.fr/luciline>)

Ainsi la faune est pleinement incluse dans ces "écosystèmes" reconstitués et doit participer de leur équilibre et de leur fonctionnement. Si nous n'étions pas au cœur d'anciennes friches industrielles ou dans d'anciens champs consacrés à la monoculture, un tel discours pourrait sembler porter des opérations de restauration ou de renaturation d'écosystèmes dégradés. On relève pourtant que l'introduction de cette faune ne fait pas l'objet d'actions volontaristes et que sa présence est finalement un corollaire (certes souhaité) des aménagements hydrologiques et végétaux. De même, elle se limite à quelques espèces, soulignées comme endogènes, de petites tailles et bénéficiant d'une image positive (abeilles et huppier par exemple) alors qu'un écosystème de rivière en Normandie demanderait aussi à veiller à la présence de poissons ou de mammifères parfois plus dérangeants tels que les ragondins par exemple.

Le vent et le bruit font aussi partie de ces natures de l'artefact que pourraient constituer l'installation de ragondins dans la zone humide de la Lucilline. Tant dans les articles de la presse locale, que dans les paroles publiques de leurs promoteurs ces deux quartiers sont aussi systématiquement présentés comme "aérés". Vertu positive dans le cadre de ces discours, la réalité peut s'avérer particulièrement venteuse. En effet, au Grand Hameau, situé sur le plateau à quelque 1,5 kilomètre de la falaise plongeant dans la manche, le quartier ne bénéficie d'aucune protection particulière des vents marins parfois violents qui peuvent le balayer. Si la partie ouest est relativement protégée par les rideaux d'arbres qui ceignent le stade Y. Gargarine qui le borde à l'ouest, les parties nord et est sont laissées au vent sans que nul aménagement (végétal ou autre) ne viennent les en protéger. De même, entre les grands immeubles qui ferment le quartier Luciline côté Seine, c'est-à-dire au sud-ouest, orientation des vents dominants, de véritables couloirs à vent se forment en parfait exemple de l'"effet canyon" en milieu urbain.

Enfin, un bruit omniprésent, celui des automobiles, berce les rues et les allées de Luciline au rythme des vagues envoyées par les feux tricolores sur le boulevard au sud du quartier et des consommateurs qui s'engouffrent dans le parking du *mall* aménagé en bordure ouest. Nature de l'artefact s'il en est qui, davantage que le murmure de la Lucilline, caractérise finalement l'ambiance sonore de ce quartier.

V. Les jardins, natures privées :

Nous l'avons vu et souligné, la morphologie du bâti de ces deux nouveaux quartiers, à part quelques symboles de la modernité comme les formes cubiques pour les maisons et les façades déstructurées pour les immeubles, ne présente pas de caractéristiques spécifiques au regard d'autres aménagements contemporains urbains qui ne se réclament pas d'écoquartiers. Nous avons aussi relevé combien il était difficile de mener à bien une enquête terrain sur les extérieurs privés du quartier Luciline c'est pourquoi nous concentrerons notre propos et notre analyse dans cette partie sur les jardins du quartier du Grand Hameau au Havre. Les jardins y ont la même surface moyenne (à l'exception des lots en habitat mélangé) que dans toute autre zone pavillonnaire. Mis à part les aménagements initiaux mis

en place par les promoteurs immobiliers rien ne les distingue a priori d'autres jardins. Certains de ces aménagement pouvant faire écho avec le souci d'une certaine durabilité (haie vives, arbre fruitier, clôture ajourée en bois brut et fil de fer, abris de jardin avec récupérateur d'eau) alors que d'autres n'en marquent aucune préoccupation particulière (grillage, terrasse en béton,...).

5.1. Recommandations et injonctions.

Si l'ambition d'un développement durable dans ces écoquartiers est l'affichage majeur de leurs concepteurs, constructeurs et promoteurs, qu'ils soient privés ou publics, cela peut demeurer loin d'être une évidence pour leurs habitants. En effet, tous les résidents ne sont pas libres de la localisation de leur logement. Avec une proportion de 20% de logements sociaux, la proportion, et donc l'influence, d'habitants "subissant" leur localisation peut être loin d'être négligeable. De plus les motivations des autres habitants (propriétaires et locataires) peuvent être diverses, ne pas répondre à cet enjeu du développement durable, ni nécessairement à son volet écologique. Parmi les habitants interrogés et présentés dans la vidéo de la municipalité du Havre relatant l'inauguration d'une partie des rues du quartier, on note avec intérêt qu'ont été conservés des discours d'habitants exposant des motivations très diverses. Si l'un d'entre eux se dit motivé par le côté "écolo", un autre souligne son attrait pour le dispositif d'accession à la propriété par la location, un autre souligne l'accessibilité du quartier en voiture et la possibilité de rallier rapidement tous points de l'agglomération quand un dernier marque son intérêt pour la mixité fonctionnelle entre zones de logements et zones d'activité. Y compris dans ce qui est un document formaté, on note donc qu'en dépit d'un discours martelant la dimension environnementale et naturelle de ce quartier c'est loin d'être un projet partagé par ses habitants et intégrés dans leurs modes d'habiter.

A peine six mois après les premières livraisons de logement, la première adjointe au maire porteuse du projet devait ainsi faire le constat que :

Aussi, vivre dans un éco-quartier, c'est en accepter la philosophie. « On trie ses déchets, on circule à pied ou en vélo, on ne gêne pas ses voisins, on économise l'eau, on ne plante pas n'importe quoi dans son jardin », résume Agathe Cahierre, élue du Havre qui distribue un petit dépliant aux nouveaux habitants. Cette charte du bien vivre ensemble rappelle des règles de bon sens d'une vie dans un quartier. (Agathe Cahierre, premier adjoint au maire du Havre, chargée de l'aménagement, des grands projets et de la cohésion sociale à la Ville du Havre. In Paris Normandie 30/11/2011).

Toujours dans la vidéo précédemment citée le maire souligne que ces premiers habitants sont des pionniers et que la ville (et la SHEMA) mèneront des enquête rapidement pour mesurer leurs attentes et leurs satisfactions. On retrouve ici les limites d'un projet imposé du haut vers le bas, a contrario de la logique d'élaboration et de mise en œuvre des écoquartiers pionniers. Un projet qui s'inscrit dans les logiques normatives et institutionnalisées, qui plus est dans le cadre de cet écoquartier en particulier en périphérie de la ville, dans des dynamiques d'urbanisation dans la continuité des modalités de développement considérées comme non durables de l'étalement urbain.

Autant de contraintes et de limites qui interrogent sur la capacité des habitants à mettre en action ces principes écologiques du développement durable dans l'espace privé de leurs jardins.

5.2. Proposition de typologie fonctionnelle et écologique des jardins privés.

Cette typologie est issue de l'analyse du relevé systématique des caractéristiques d'aménagement et de nature dans les jardins du Grand Hameau.

a. Le jardin, pièce à vivre.

Près des trois quarts des jardins sont équipés de mobilier destiné à manger à l'extérieur (figure n°13). Pour la plupart, les maisons sont en effet équipées dès leur construction d'une terrasse qui se trouve investie comme une extension extérieure du logement. L'usage de ces jardins est réservé aux beaux jours mais dans une petite dizaine d'entre eux, nous avons pu observer l'installation de tentes de type "barnum" installées à demeure qui montrent une annexion plus permanente de cet espace extérieur. Certains de ces aménagements s'accompagnent aussi de l'installation de dispositifs de cuisine de type barbecue (10%) qui, cependant, sont plutôt des dispositifs légers et amovibles.

On a donc une logique de prolongement des pièces à vivre sur l'extérieur immédiat du logement. Dans la plupart des cas, l'investissement du jardin se limitant d'ailleurs à cette rive bétonnée qu'est la terrasse, le reste de la surface étant laissé en pelouse régulièrement entretenue mais ne semblant pas faire l'objet d'une attention plus particulière (figure n°14).

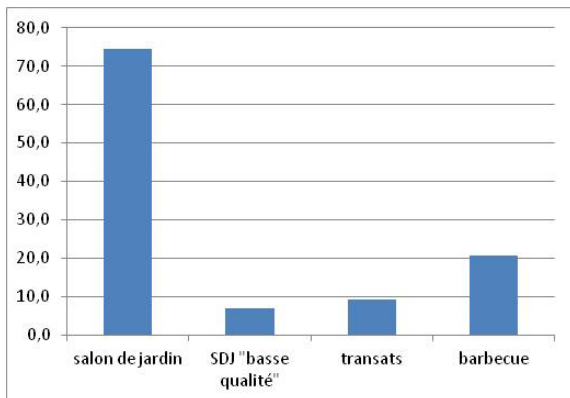


Figure n°13. Proportions de jardins équipés de mobilier



Figure n°14. Un jardin/salle à manger.
(photographie auteur W Hucy, 2016)

b. Le jardin salle de jeux.

Parmi ces jardins équipés, un certain nombre est aussi pourvu d'aménagements complémentaires destinés à l'usage des enfants. Ainsi dans près d'un tiers on y trouve éparpillé des jeux divers tandis que plus d'un quart disposent d'agrès de loisirs (dans la plupart des cas il s'agit de trampolines que l'on peut assimiler à de nouvelles formes de "piscines" réservées au climat océanique, espace enclos au sein du jardin où vont s'ébattre les enfants). Le sol est engazonné uniformément et on y trouve peu ou pas d'autres plantations, les formes de nature sont alors réduites à leur plus simple expression de "tapis de sol".

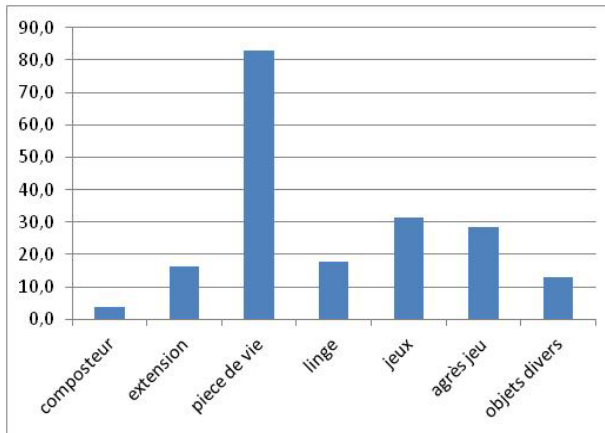


Figure n°15. Aménagements non dédiés à la restauration



Figure n°16. Jardin de loisirs.
(photographie auteur W Hucy, 2016)

c. Une nature en pot ; fleurs banales et exotisme

Une minorité de jardins donnent à voir des pratiques culturelles entreprises par les habitants. La forme la plus courante demeure la plantation d'arbres ou d'arbustes (donnée en partie biaisée dans certains ilots dont les logements sont livrés avec un arbre planté au centre du jardin). En dehors des haies vives périphériques qui sont aussi héritées de la livraison initiale on trouve peu de plantation hormis dans des pots qui sont en général concentrés autour ou sur les terrasses (figure n°17) ou sous formes de jardinières accrochées au balcon dans lesquels sont quasi systématiquement plantés des géraniums. Nombre de jardins sont clôtés de palissades hautes et opaques, le plus souvent en bois, permettant de se protéger de la vue des passants et des voisins (41% en sont équipés et pour 5 ans d'entre eux, rendent le jardin "invisible" depuis la rue). Ces formes de délimitation marquent une absence d'enracinement en pleine terre, il s'agit de construire son "chez-soi" hors du contexte local.

Cette tendance se retrouve sous une autre forme avec la présence marquée d'essences exotiques de type palmier (15% des jardins, figure n°18) qui viennent agrémenter ces jardins. Il conviendra d'interroger les motivations de ces plantations qui donnent à voir un ailleurs, symboles d'une nature bien éloignée des caractéristiques naturelles endogènes.

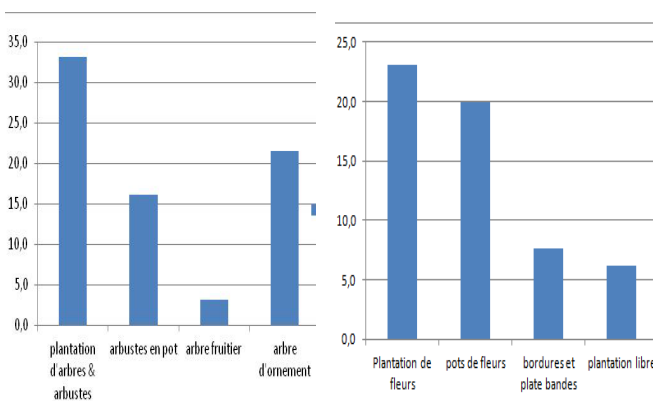


Figure n°17. Les plantations



Figure n°18. Un jardin "exotique".
(photographie auteur W Hucy, 2016)

d. Friches et abandons

Parmi les jardins observés, 3% montrent une absence d'entretien et se voient envahis d'espèces adventices dont certaines ont déjà le volume d'arbustes (figure n°19). Cela reste une très faible proportion mais nous avons pu observer dans 28,5% des jardins un entretien a minima de la végétation extérieure : haies non taillées, pelouses rarement tondues, gazon clairsemé ou constellé d'espèces adventices (figure n°20). Cela participe certes à l'épanouissement d'une certaine biodiversité mais révèle aussi potentiellement un défaut d'entretien et, au-delà, d'un abandon plus ou moins des jardins à leurs propres processus naturels voire à un impensé de la nature qu'il faut interroger. Si les trois types précédents relèvent d'une nature domestique (où l'exotisme peut donner une sensation du sauvage) ce type de jardin relève pleinement des natures de l'artefact définies dans l'introduction de notre propos.



Figure n°19. Jardin en friche
(photographie auteur W Hucy, 2016)



Figure n°20. Pelouse "libre".
(photographie auteur W Hucy, 2016)

e. Une écologie du jardin ?

Enfin, rares sont les jardins qui font état d'une conscience écologique, tout du moins à la hauteur des enjeux de durabilité affichés pour un écoquartier. Seuls une dizaine de jardins sont équipés d'un composteur ou d'un potager (figure n°21). Potagers qui semblent d'ailleurs davantage faire office de décor ou d'aire ludique tant leur taille est réduite. Certains sont installés hors sol voire le long de façades exposées au nord (figure n°22). Une situation qui contraste fortement avec le voisinage puisque le sud-est du quartier est bordé par un des plus vastes rassemblements de jardins familiaux de l'agglomération (3,8 hectares) dont les "cultivateurs" regardent d'un drôle d'œil ces urbains à la campagne.

Au-delà du discours public (des élus mais aussi de certains habitants; cf. vidéo de la mairie du Havre) les pratiques et aménagement des jardins privés montrent une faible appropriation des processus écologiques et de leurs enjeux tout au moins dans leurs pratiques. Cet éco-quartier n'en est qu'à ses prémises mais les premières pratiques mises en œuvre dans les espaces privés montrent la faiblesse de la prise en compte des enjeux écosystémiques dans les actions individuelles et privés. La nature demeure domestique avant toute chose et représente plus un écrin pour des activités qu'un milieu dans lequel les habitants vont s'inscrire.

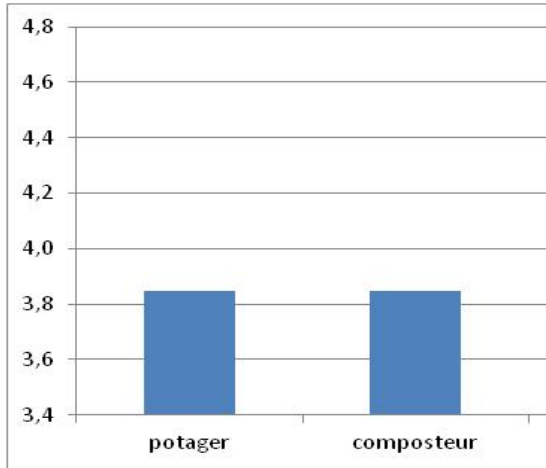


Figure n°21. Equipements "écologiques"



Figure n°22. Un potager d'herbes aromatiques et plans de tomates, au nord de la maison. (photographie auteur W Hucy, 2016)

5.3. Des jardins formatés ; désir d'une... moquette verte ?

Ces résultats interrogent des usages des jardins qui relèvent davantage des us de l'intérieur que d'une conception et un pratique de la nature en ville à l'aune des enjeux et problématiques posées pour l'aménagement et l'habiter d'un écoquartier. 76% des jardins sont caractérisés par une un gazon tondu ras ou parfaitement entretenu ne souffrant aucune invasion d'adventices (figure n°24). Ces couverts herbeux s'apparentent ainsi à une moquette verte (plus qu'à une moquette chlorophyllienne qui laisserait à penser une expertise biologique) a contrario de la biodiversité "éclatante" des prairies fleuries interstitielles des espaces publics aux abords immédiats.

Peu d'études permettent de se constituer un référentiel, néanmoins, de manière empirique, il est aisé de constater la forte ressemblance entre ces jardins et ceux que l'on retrouve dans tout autre types de quartiers pavillonnaires. Il n'y aurait donc pas, au regard des pratiques individuelles de nature (et donc de formes et de fonctions de natures), de caractéristiques spécifiques à celles que l'on rencontre dans cet écoquartier (cela pose aussi la question de l'exemplarité du site d'étude retenu).

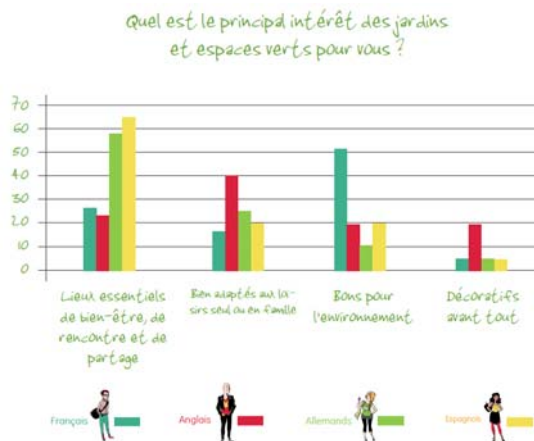


Figure n°23. enquête Inep-Ipsos, 2013

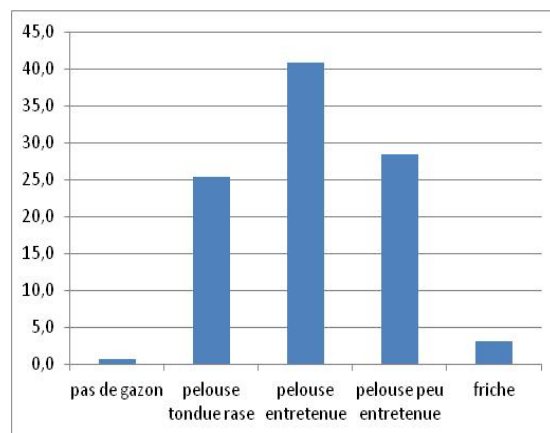


Figure n°24. L'entretien des pelouses dans les jardins du Grand Hameau.

Une enquête commandé à Ipsos en 2013 par l'Unep sur la culture et l'image des parcs et jardins par les européens fait état de tendances majoritaires que l'on retrouve dans nos résultats : 82% des français profitent de leur jardin quand le temps le permet, 90 % des français affirment qui leur est important d'avoir un contact quotidien avec le végétal, pour 48,7%, le jardin est la pièce qui apporte le plus de valeur à l'habitation. On retrouve donc ici les figures de notre typologie (pièce à vivre, salle de jeux et nature domestique en décor) qui sont aussi majoritaires. Pour autant, lorsqu'ils sont interrogés sur le principal intérêt des jardins et espaces verts, à 51% les français répondent qu'ils sont "bons pour l'environnement" (figure n°23), une conscience écologique qui interroge au regard des pratiques individuelles que nous avons pu observer et ce, plus spécifiquement, dans un éco quartier.

Conclusion.

La nature demeure une "boite noire" de la production de la ville. Placée au cœur des enjeux d'un développement durable elle interroge les formes de la ville, leurs continuités et leurs ruptures, leurs fonctionnalités. En effet, au-delà du seul traitement des aménagements, ses pratiques se font aussi enjeu de l'urbanité. Comment la nature de l'artefact peut elle aussi faire sens comme nature de la ville ? La nature sauvage, s'il peut en être une, a-t-elle véritablement sa place dans l'espace urbain ou n'est elle finalement qu'une reconstruction, encadrée, formatée, d'un ailleurs, d'un sauvage idéal ?

La confrontation des pratiques et des aménagements publics et privés de nature a particulièrement mis en avant ces enjeux, à la fois, d'attentes et de conceptions de la nature dans un espace urbain dédié au développement durable au travers des ruptures entre les différents aménagements et pratiques relevés et, à la fois, d'intégration et d'articulation d'un développement durable au travers des conceptions et productions de la nature qui répondent à des fonctionnalités et à des dynamiques difficilement compatibles. En l'absence de procédures participatives dans l'aménagement et la gestion de ces quartiers ce résultat n'est guère surprenant, néanmoins il interroge quant aux capacités que pourraient avoir les promoteurs de ces projets à susciter largement et durablement des actions individuelles pro-environnementales articulées avec l'action publique. Comment concerner tous les acteurs quant les espaces sont réservés et procèdent d'une promotion de la propriété où les habitants, in fine, se retrouvent seuls maîtres et possesseurs de leur terrain et donc des natures qui peuvent y être développées ?

L'acceptation et plus profondément, l'appropriation du projet écoquartier dans ses exigences de la poursuite d'un développement durable implique une redistribution au niveau individuel des prescriptions normatives tout en offrant les moyens de s'appuyer sur les actions menées de manière autonome par les usagers et propriétaires individuels non plus dans une perspective individuelle mais collective et responsable à l'égard de la chose publique. Dans ce cadre le paradigme de l'intendance écologique (Johnson et al., 1999 ; Chapin et al. 2009) qui tend à s'imposer comme un des modèles dominant de conservation de la nature dans le monde anglo-saxon, peut constituer une des grilles structurantes de la prochaine étape de cette recherche à savoir le recueil et l'analyse des représentations de la nature par l'ensemble des acteurs de ces écoquartiers.

Référence bibliographique :

- Arnould P., Le Lay Y.-F., Dodane C., Meliani I., *La nature en ville : l'improbable biodiversité*, in *Géographie, économie, société*, 2011/1 Vol. 13, 2011, pp. 45-68.
- Bonard Y. et Matthey L., 2010, *Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable*, in *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], mis en ligne le 09 juillet 2010. URL : <http://cybergeo.revues.org/index23202.html>
- Boutaud B., 2009, *Quartier durable ou éco-quartier ?*, in *Cybergeo – Revue européenne de géographie, Débats*, mis en ligne le 24 avril 2009, URL : <http://cybergeo.revues.org/index22583.html>
- Chapin S. et al., 2009, *Principles of ecosystems stewardship, Resilience-Based Natural Resource Management in a Changing World*, éd. Carl Folke Springer Science & Business Media, 401 p.
- Charlot-Valdieu C., Outrequin P., 2009, *L'urbanisme durable : concevoir un éco-quartier*, Paris, Le Moniteur.
- Collignon B. et Retailé D., 2010, *Introduction ; le terrain*, in *L'Information géographique* 1/2010 (Vol. 74) , pp. 6-8
- Drouin J-M., 1997, *Les sens de la nature : une notion équivoque mais irremplaçable*, in Besse J-M., Roussel I. (dir.), *Environnement. Représentations et concepts de la nature*, éd. L'Harmattan, coll. USTL, Paris, pp 75-88.
- Emelianoff C. et Theys J., 2001, *Les contradictions de la ville durable*, in Theys J. (dir.), *Développement durable, ville et territoire*, Paris ; MELT-DRAST, pp. 53-63.
- Emelianoff C., 2007, *Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ?*, in *Urbia – Les cahiers du développement durable*, No.4, pp. 11-30.
- Ferrier J.-P., 1998, *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires : Antée 2*, Lausanne, Editions Payot / Jacques Scherrer Editeur, coll. Sciences Humaines, 251 p.
- Godelier M., 1984, *Le matériel et l'idéal*, Fayard, 350 p.
- Hallair G., 2013, *Les carnets de terrain du géographe français Emmanuel de Martonne (1873-1955) : méthode géographique, circulation des savoirs et processus de visualisation*, in *Belgeo* [En ligne], 2 | 2013, mis en ligne le 16 décembre 2013,
- Hucy W., 2002, *La nature dans la ville et les modes d'habiter l'espace urbain*, Thèse de doctorat de l'université de Rouen, 387 p.
- Hucy W., 2014, *Modes d'habiter urbain ; vivre avec quelles natures en villes ?* in Bourdeau-Lepage L. et Vidal R. (dir.), *Nature en ville : attentes sociales et actions publiques*, éd. Éditopics, coll. Nature citadine, pp. 18-40.
- Johnson N.C. et al., 1999, *Ecological Stewardship: A Common Reference for Ecosystem Management*, Vol. I-III, éd. Elsevier Science Ltd., UK, 1788 p.
- Lévêque Ch., Muxart T., Abbadie L., Weil A. et Van Der Leeuw S., 2003, *L'anthroposystème : entité structurelle et fonctionnelle des interactions sociétés - milieux*. in LÉVÊQUE Ch. et van der LEEUW S. (éds) I, Elsevier, Paris, pp. 110-129.
- Mathieu N. (1996) *Rural et urbain : unité et diversité dans les évolutions des modes d'habiter*, In Jollivet M., Eizner N. (dir.), *L'Europe et ses campagnes*, Presses FNSP, pp. 187-216
- Mathieu N. (2014) *Mode d'habiter : un concept à l'essai pour penser les interactions hommes-milieu*, In Chenorkian R. et Robert S. (dir.), *Les interactions hommes-milieux. Questions et pratiques de la recherche en environnement*, Quæ, coll. Indisciplines, pp. 53-72
- Matthey L., 2008, *Le quotidien des systèmes territoriaux : lecture d'une pratique habitante. Généalogie et description herméneutique des modalités de l'habiter en environnement urbain*, Berne, Peter Lang.
- Pinchemel P. et Pinchemel G., 1997, *La face de la Terre*, Paris, A. Colin, 517 p.
- Renauld V., 2014, *Fabrication et usages des écoquartiers : essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 122 p.
- Souami T., 2009, *Éco-quartiers, secrets de fabrication : analyse critique d'exemples européens*, Paris, les Carnets de l'info.